



Juge de mise à l'état pour une affaire de succession

Par **myny**, le **30/12/2013** à **19:59**

Bonjour,rrnAprès deux procès que nous avons gagnés pour une succession nous avons du saisir le TGI parce que la partie adverse refuse toujours de nous régler la soulte qui nous doit et nous venons de recevoir un courrier de l'avocat. rn Le juge de la mise en état a demandé à la partie adverse de répondre à nos conclusions avant une date. rnLe juge de la mise en état va t-il définitivement prendre une décision? ou il faudra encore passer passer par le TGI pour refaire le procès?rnMerci pour vos réponsesrrnMerci pour vos réponses